

Petite entreprise

entendu parler de la loi sur les prêts aux petites entreprises et ne point en faire cas à leur succursale, M. Turner avait répondu qu'il en parlerait au président de l'Association des banquiers canadiens pour voir s'il pourrait remédier à cette situation. Évidemment, il n'en a rien fait.

Le taux d'intérêt posait un problème, mais la formule a été modifiée si bien qu'actuellement, il est supérieur de 1 p. 100 au taux préférentiel, ce que je considère raisonnable. Il faut maintenant nous assurer que la loi est bien comprise et au lieu de se contenter d'en parler aux banquiers, le ministre doit veiller à ce que la nouvelle parvienne jusqu'aux succursales, car c'est là que les problèmes se posent. J'espère qu'un jour le petit industriel pourra se rendre à une banque à charte où on lui dira: «Nous sommes au courant de la loi sur les prêts à la petite entreprise, voilà les formules nécessaires, remplissez-les et nous étudierons votre demande».

Mais les banques ne sont pas seules en cause car il y a toujours un prêteur et un emprunteur. Pour obtenir un prêt, l'emprunteur doit fournir à la banque les renseignements voulus. Je recommande au ministre de publier une brochure sur la façon de demander un prêt en vertu de la loi sur les prêts à la petite entreprise. Comme j'ai eu l'occasion de m'en rendre compte, bien des gens ignorent quelle est la marche à suivre. Si une banque leur refuse le prêt, je leur conseille ouvertement d'aller en voir une autre. Après tout, nous avons six banques et non pas une.

Si les banques décident de ne pas s'aventurer dans ce domaine et que le ministre ne réalise aucun progrès, je lui dirai qu'à mon avis il faudrait que les quasi-banques, les caisses populaires et les compagnies de fiducie et les coopératives de crédit se lancent dans le domaine où s'applique la loi sur les prêts à la petite entreprise. Nous devons trouver des sources de financement pour la petite entreprise, et des sources plus importantes qu'à l'heure actuelle. Nous devons trouver des facilités de crédit qui nous permettront d'être plus entrepreneurs et de faire travailler plus de gens.

Je tiens ces renseignements de gens que je connais et aussi grâce à mon expérience dans mon entreprise personnelle. Dans ma petite compagnie, nous avons mis au point trois produits que nous espérons faire breveter d'ici 18 mois. Nous avons réalisé tout cela sans aucune aide du gouvernement. Nous ne sommes qu'une petite compagnie parmi tant d'autres et il y en a au Canada des milliers qui sont capables de faire beaucoup mieux. Je sais qu'on peut le faire et que nous devons nous orienter dans cette voie pour aider la petite industrie. Je sais que tous les Canadiens profiteront de cette mesure. J'exhorte le ministre à tenir compte de mes commentaires et à trouver un moyen de s'orienter prochainement dans cette voie.

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, en cette période critique où tout change si rapidement, les acteurs du drame ont bien du mal à bien se rendre compte de la situation. C'est seulement beaucoup plus tard que les historiens peuvent l'analyser.

● (2042)

C'est apparemment parce que nous sommes incapables de percevoir les crises globales que nous nous sommes surtout arrêtés à la Chambre depuis un an aux prétendus agissements

illégaux de la GRC, et avons concentré notre attention sur les élections et les sondages ainsi que sur le genre d'événements qui vient d'ailleurs de se produire cet après-midi.

Nous avons tendance, je crois, à nous dissimuler la véritable nature de la période dans laquelle nous vivons actuellement et qui se caractérise par une aggravation énorme des problèmes dans tous les pays, par une multiplication phénoménale des pénuries énergétiques à l'échelle globale ainsi que par l'échec des moyens habituellement utilisés pour résoudre ces problèmes soit parce que ceux-ci sont trop faibles soit parce que leurs effets vont à l'encontre des buts poursuivis, ce qui est plus grave encore. Ces facteurs devraient nous convaincre que nous traversons une période critique de transition.

Une des caractéristiques de l'époque où nous vivons, c'est l'amour du gigantisme. On est parti du principe que si une chose est grande, elle doit avoir alors des qualités supérieures, être meilleur marché et plus rentable. Je crois que l'une des causes des changements intervenus au cours de notre époque et qui annoncera d'ailleurs sa fin, est cette foi aveugle dans tout ce qui est grand. Alors que nous entrons dans une époque nouvelle où nous allons devoir affronter ces problèmes et analyser la nature de la crise de notre temps, je suis persuadé que nous devons reconnaître la nécessité de créer des unités plus petites, des groupes plus petits, des entreprises plus petites et des gouvernements plus petits, qui caractériseront cette nouvelle époque.

Je me réjouis d'avoir l'occasion de participer aujourd'hui à ce débat sur la petite entreprise. Je voudrais féliciter le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) ainsi que ceux qui ont été à l'origine de cette motion. Je pense que la motion est bien formulée. Je voudrais également féliciter le ministre d'État (petites entreprises) (M. Abbott) de sa réponse. Il me semble qu'au cours de ce débat aujourd'hui il a régné en général une atmosphère de compréhension à l'égard de ce problème. Nous voyons tous des choses différentes à faire. Mais, en général, nous tenons compte des suggestions de tous les coins de la Chambre afin d'avancer de façon intelligente, d'une façon qui à mon avis annonce une ère nouvelle.

Pour en venir à la motion, il y a quelques domaines que je considère comme importants. Parmi les moyens à la disposition des gouvernements pour imprimer une orientation nouvelle, il y a les politiques d'approvisionnements. Je suis persuadé que les gouvernements, vu la très grande importance de leur consommation, peuvent aider grandement les petites entreprises en adoptant des politiques d'achat qui leur soient favorables.

Le ministre y a fait allusion. Nous avons pris certaines mesures, mais je suis persuadé que nous pouvons faire plus.

La notion de consortium de petites entreprises me plaît tout particulièrement, à la condition, bien sûr que le consortium ne devienne pas lui-même une grosse entreprise. Cela pourrait se réaliser de diverses façons. D'ailleurs, le groupe de John Bulloch et d'autres groupes chez nous font œuvre de pionnier en proposant des formules.

Comme le ministre, j'estime que la définition de la petite entreprise qui ressort de la motion me semble un peu trop